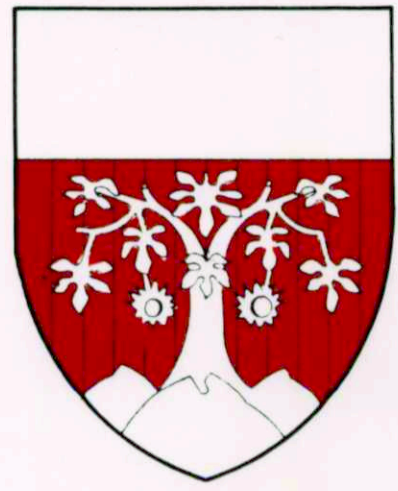


CANTON DE VAUD

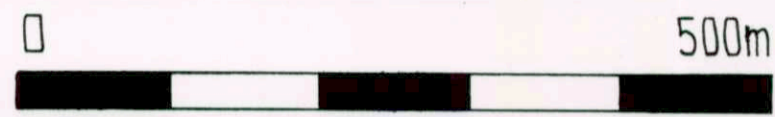
COMMUNE DU

MONT - SUR - LAUSANNE



PLAN GENERAL
D'AFFECTATION

ECHELLE :
1 : 5000



Approuvé par la Municipalité
le 26 mars 1990
18 mars 1991
22 juillet 1991

le Syndic, le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
du 3 avril au 7 mai 1990
12 avril 19 mai 1991
26 juillet 1991

Adopté par le Conseil Communal
le 26 novembre 1990, 30 septembre 1991

le Président, le Secrétaire :

Approuvé par le Conseil d'Etat
du Canton de Vaud
le 6 AOUT 1993

l'atteste, le Chancelier :

- ZONE DE VILLAGE / GRAND-MONT,PETIT-MONT
- ZONE DE VILLAS
- ZONE D' HABITATION, DE MOYENNE DENSITE
- ZONE INDUSTRIELLE ET ACTIVITES TERTIAIRES
- ZONE ARTISANALE
- ZONE DE CONSTRUCTION D' UTILITE PUBLIQUE
- ZONE INTERMEDIAIRE
- ZONE DE VERDURE ET D' AMENAGEMENT D' UTILITE PUBLIQUE
- ZONE DE VERDURE
- ZONE AGRICOLE
- AIRE FORESTIERE " à titre indicatif "
- ZONE DE VILLAS - HABITAT GROUPE SOUHAITE
- ZONE DE VILLAS - AVEC PLAN DE LOTISSEMENT
- ZONE " HABITATIONS-HAMEAUX " I A V
- ZONE DE VERDURE ET D' HABITAT GROUPE
- ZONE DE VERDURE ET HABITAT + ARTISANAT
- ZONE DE VERDURE ET HABITATION COLLECTIVE
- ZONE MIXTE A - COMMERCE, ARTISANAT, HABITATION COLLECTIVE
- ZONE MIXTE B - ARTISANAT ET HABITATION
- ZONE D' ACTIVITE ET/OU D' INTERET PUBLIC D' IMPORTANCE REGIONALE
- ZONE DE LIAISON - PETIT-MONT / CRETALAIION
- ZONE DE SPORT EQUESTRE
- LISERE = PLANS, PARTIELS D' AFFECTATION OU DE QUARTIER OBLIGATOIRES
- SECTEUR S DE PROTECTION DES EAUX " à titre indicatif "

PLANS PARTIELS D' AFFECTATION OU DE QUARTIER

1. LES COTES DE LA GRANGETTE	CUS: 0,8
2. LE RIONZI	0,8
3. RIONZI D' EN HAUT	1,2
4. LE CHATELARD	1,2
5. LA PLIAULIAUSAZ	1,2
6. LA GRANGE DE MONTRICHER	1,2
7. LA CROIX	1,2
8. CHAMPS D' AULLIE	0,4
9. CHAMPS-MEUNIER	0,4
10. PRE-MARIN	0,4
11. LES ECHELETTES	0,4
12. AU FERRAJAZ	zone villas
13. COTE A LA GRUZ	0,4
14. ETAVEZ-DEVANT	0,4
15. EN COPPOZ	0,8
16. PETIT-MONT / CRETALAIION	-
17. VALLEYRE	0,4
18. MONTENAILLES	0,4
19. CHAMP DES MERLES	plan légalisé
20. LES MORETTES	0,4
21. ETAVEZ	0,35